



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2024**

Le dix septembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

**Présents :**

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire  
M. BRUNET André, M. BOUIREK Azzdine,  
Adjoints au Maire.

Mme CURTIUS Anick, Mme FERBUS Carine, M. PANISSET Didier, M. PELLOUX Joël,  
Conseillers Municipaux.

**Absents ayant donné pouvoir :**

M. CARRERA Yohann a donné pouvoir à M. BRUNET André,  
M. CHMIELINSKI Jean a donné pouvoir à Mme FERBUS Carine,  
M. DESCHAMPS Jean-Paul a donné pouvoir à M. PANISSET Didier,  
M. LESOT Richard a donné pouvoir à M. PRUD'HOMME Philippe,  
Mme REIGNIER Sylvie a donné pouvoir à Mme CURTIUS Anick,  
Mme SEPET Laura a donné pouvoir à M. PELLOUX Joël

**Absent excusé :**

M. DI-UBALDO Vittorio

Le Conseil municipal a choisi Monsieur Azzdine BOUIREK comme secrétaire de séance

### **2024-05-06 COMMANDE PUBLIQUE – Marché public : Attribution du MAPA des travaux chemin de Pré Corbet**

Monsieur **BRUNET André** informe les membres du Conseil municipal de la procédure de consultation lancée le 24 juin 2024 pour les travaux chemin de Pré Corbet

Après analyse de l'ensemble des offres reçues, il a été retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir : 35 % pour la valeur technique de l'offre et 50 % pour le prix des prestations et 15% pour les délais de réalisation), comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, celle de l'entreprise suivante :

- **GMTP** domiciliée à Saint-Ferréol (74210) pour un montant de 95 975,00 € HT

Monsieur BRUNET André propose aux membres de l'Assemblée :

- d'attribuer le marché à l'entreprise identifiée ci-dessus comme étant la plus avantageuse économiquement conformément aux propositions énumérées ci-dessus d'une part, et
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

# Délibération n° 2024-05-06

Nombre de votants : 13  
Pour : 13  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Le Secrétaire de séance**  
**Azzdine BOUIREK**

**Le Maire,**  
**Philippe PRUD'HOMME**



**Pour extrait conforme,**  
**Le 10 septembre 2024**

